

**DÉPARTEMENT****ISÈRE****CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SASSENAGE**

N° D'ORDRE

23/2024

**DÉLIBÉRATION****du Conseil d'Administration du 23 Juillet 2024**

**Objet :**  
**Convention de  
partenariat  
Bibliothèque sonore  
de Grenoble**

**Présents :**

Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, TURKI Hajera Conseillère Municipale, Alexandre MIGLIONE (suppléant) Membre Qualifié, Cécile COIGNE, Christian FERRANTE Membres Nommés.

**Absents excusés :** Michel VENDRA Président du CCAS, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY, Mylène GOURGAND Conseillères Municipales, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés, Françoise DAVID, Membre Nommé.

**Pouvoirs :** Nathaly TAVERNIER a donné pouvoir à Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Françoise David a donné pouvoir à Cécile COIGNE.

Date de convocation : 18 juillet 2024  
Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 6  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de votants : 8

**VU** les articles L 121-1 à L 123.-9 du Code des collectivités Territoriales,

**LE RAPPORTEUR EXPOSE** au Conseil d'Administration

Dans le cadre de sa politique de solidarité, le CCAS de la ville de Sassenage souhaite rendre accessible le Journal Municipal (Sassenage Magazine) aux personnes mal voyantes ou empêchées de lire.

Ce bulletin est édité en 6 000 exemplaires papier distribués chaque mois dans les foyers de la commune ainsi qu'aux commerces et entreprises. En outre, il est mis en ligne par la Mairie sur son site.

Pour mener à bien ce projet, le CCAS de la ville de Sassenage souhaite s'appuyer sur les services de la Bibliothèque Sonore de Grenoble Isère, qui est membre de l'Association Nationale des Donneurs de Voix (ADV), et qui est reconnue d'utilité publique. Elle assure le prêt de livres audios et dispose pour cela, de plus de 70 000 livres, ouvrages scolaires et revues au plan national.

La convention, qui est jointe à la présente délibération (annexe 23), fixe les modalités de partenariat entre les deux structures. Le CCAS versera une subvention de 200 € par numéro de bulletin municipal.

Cette subvention permettra d'aider l'association à poursuivre son investissement en faveur des personnes mal voyantes ou empêchées de lire.

**LE RAPPORTEUR PROPOSE** au Conseil d'Administration :

- **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat avec la bibliothèque sonore de Grenoble et de verser une subvention à l'association de 200,00 € par numéro de bulletin municipal qui serait enregistré en audio.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ADOpte** la délibération n°29/2023 et **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat avec la bibliothèque sonore de Grenoble et au versement d'une subvention à l'association de 200 € par numéro de bulletin municipal qui serait enregistré en audio.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président  
du C.C.A.S compte tenu de la  
réception en Préfecture le :  
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme  
Sassenage, le 25 Juillet 2024

La Vice-Présidente du CCAS

Nathalie LEVRAT

